



LES CROIX VERTES S'ALLIENT A LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge française et la FSPF unissent leurs forces dans la lutte contre le COVID-19

Paris, le 24 mars 2020

La Croix-Rouge française et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) ont signé le 20 mars un accord de collaboration afin d'assurer un service gratuit de livraison de médicaments à domicile pour les personnes vulnérables, pendant la période de l'épidémie de COVID-19.

Avec ce partenariat, « Croix-Rouge chez vous », dispositif de conciergerie solidaire destiné à venir en aide aux personnes socialement isolées qui présentent un risque élevé face à la maladie, peut désormais proposer le portage de médicaments délivrés sur ordonnance à domicile.

L'objectif de ce service, qui s'effectue dans le respect des règles de déontologie et d'exercice en vigueur dans la profession pharmaceutique, est d'assurer la continuité des traitements de ces patients dont le déplacement est très difficile ou dangereux pour eux et qui n'ont personne pour les aider.

Organisation syndicale représentative des pharmaciens d'officine, la FSPF a souhaité apporter sa contribution à ce dispositif en proposant de mettre à la disposition de la conciergerie solidaire de la Croix-Rouge française son réseau d'adhérents et, plus généralement, de contribuer à la promotion de ce service auprès des 21 500 pharmacies d'officines réparties sur l'ensemble du territoire national.

Pour bénéficier de « Croix-Rouge chez vous », disponible en métropole et dans les DOM, en zones rurales et urbaines, les personnes éligibles doivent formuler une demande de portage de médicaments via le numéro non surtaxé mis à leur disposition par la Croix-Rouge française : **09 70 28 30 00**. Ce numéro est actif de 8H à 20H, 7 jours sur 7.

Ce partenariat entre la Croix-Rouge française et la FSPF est valable jusqu'au 31 mai 2020. En tout état de cause, il prendra fin en même temps que l'expiration des mesures qui limitent la circulation des personnes dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

A propos de « Croix-Rouge chez vous »

Pour répondre à la crise COVID-19, la Croix-Rouge française a renforcé certaines de ses activités pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale (secours, maraudes, centres d'hébergement pour sans-abri, distribution alimentaire). Elle complète aujourd'hui sa réponse avec « Croix-Rouge chez vous », un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social. En appelant le 09 70 28 30 00*, disponible 7J/7 de 8h à 20h, elles pourront bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

Contact presse la Croix-Rouge : Christèle Lambert-Côme - 01 44 43 12 07 - 06 07 34 99 29 - christele.lambert-come@croix-rouge.fr

Contact presse FSPF : Philippe BESSET - Président - pbesset@fspf.fr - 06 80 14 41 62